



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 10 avril 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Madrid, le 24 mars. L'inscription des volontaires pour l'armée va assez lentement ici et dans les environs : il y a même des villages de 500 feux, dans lesquels il ne s'est pas présenté un seul homme ; et les officiers municipaux ont été obligés de venir en engager à Madrid à force d'argent. On voit par ces détails que ce peuple ne veut pas la guerre. Les regrets et la répugnance, que les officiers remontrant à rejoindre, manifestent encore mieux cette aversion.

Le conseil des quatre ordres de chevalerie, ayant condamné le citoyen Rubin de Célis, pour avoir déposé dans une assemblée primaire à Bayonne, la croix de l'ordre de St.-Jacques dont il étoit chevalier, à être rayé du tableau et dégradé publiquement, ce tribunal se rendit hier matin dans l'église des religieuses du même ordre. Un commandeur, après avoir lu la sentence, ordonna à quatre chevaliers d'arracher à un manequin (représentant le citoyen Rubin de Célis) la croix, les éperons, le manequin de l'ordre et l'épée. L'effigie, en cet état a été renversée, et foulée aux pieds par les spectateurs fanatiques. Le lieu, le caractère des personnages qui ont fait l'exécution, l'apparat et l'importance qu'on y

a mis, donnent à cette farce le dernier degré du ridicule.

De Varsovie, le 16 mars. Les lettres du même jour, annoncent qu'un courrier est arrivé le 14 de Pétersbourg, qui a apporté au roi de Pologne l'ordre de quitter Varsovie, et de se rendre à Grodno, malgré les promesses contraires récemment données par l'impératrice elle-même, et par M. de Siowiers en son nom. Le roi à cette nouvelle a eu des spasmes, s'est évanoui, s'est fait saigner plusieurs fois, mais revenu de sa léthargie, il arrange les préparatifs de son départ. Le 6 du mois prochain, est l'époque fixée pour son exil. Ce changement inopiné dans la décision de l'impératrice, paroît indiquer une accélération des démarches préliminaires pour le partage, et cependant c'est cette même impératrice qui écrivoit tout à l'heure au roi de Pologne : qu'elle étoit particulièrement intéressée à son honneur et à sa gloire.

L'opinion générale est que le roi de Prusse presse le partage, et que dans les arrangements, le duché de Masovie excepté, toute la grande Pologne doit faire le lot du roi de Prusse, et l'Ukraine, jusqu'à la Volgote, celle de Russie. On ne prononce pas aussi distinctement le lot de l'Autriche.

Le prince de Reuss, ministre d'Autriche à Berlin, s'est ces jours-ci rendu à Dresde, chargé 2°. de la demande de six mille hommes en sus du contingent; 2°. de la proposition à l'électeur, de son adhésion à l'alliance de la Prusse et de l'Autriche.

L'électeur s'est nettement refusé à la première et n'a donné à la seconde qu'une réponse évasive, a témoigné sa surprise, en disant avec humeur, qu'on ne recherchoit son amitié que lorsqu'on croyoit en avoir un besoin indispensable, qu'il ne donneroit que son contingent, qu'il n'avoit rien moins qu'accédé aux propositions pareilles de Hanovre et de Hesse.

De Coblenz, le 22 mars. Les deux frères de Louis XVI ont fait défendre à tous les émigrés qui sont en Hollande, en Angleterre et dans la partie d'Allemagne la plus voisine d'eux, d'aller rejoindre le prince de Condé. Leur projet est de les rassembler en corps d'armée, et de se mettre à leur tête; car, à l'exemple d'Abraham, le pere des croyans, ils espèrent contre toute espérance, rétablir la monarchie française dans son antique splendeur, à quelques réformes près. Le système des deux chambres, combiné avec la constitution de Sieyès, doit servir de base au futur gouvernement. Le régent *in-partibus*, toujours dirigé par MM. de Breteuil et de Castries, nient beaucoup à ce plan; mais il déplaît au comte d'Artois, son frère, qui ne veut absolument d'autre constitution, que celle qui a été en vigueur depuis Pharamond, premier roi des Français, jusques et inclus le 14 juillet 1789. Cette contrariété d'opinions a depuis long-temps refroidi l'amitié qui régnoit entre les deux frères, et l'intérêt commun a seul empêché une rupture éclatante. Leurs projets et leurs querelles rappellent deux chasseurs de la fable, qui vendoient la peau d'un ours qu'ils devoient bientôt tuer, mais qui les mit en fuite.

De Hambourg, le 25 mars. Un naturaliste américain, qui a fait plusieurs voyages maritimes, a publié des observations, dont une sur-tout mérite d'être connue particulièrement; la voici: l'eau de la mer près des côtes, des bancs et des émaills est plus froide de 9 à 10 degrés, thermomètre de Delisle, que celle de la pleine mer. En se servant d'un thermomètre, on peut donc voir si dans la route, on approche des bancs et d'é-

maills cachés et se diriger en conséquence; on ne connoit pas encore dans les mers fréquentées tous ces émaills et bancs, et il y en a qui ne sont pas marqués sur les cartes marines, et s'ils le sont, les calculs de distance sont souvent faux. L'usage du thermomètre remédiera à cet inconvénient, et pourra sauver plus d'un vaisseau d'un danger imminent.

De Francfort, le 29 mars. Nous apprenons par des lettres particulières de Bingen, qu'un combat a commencé hier entre les Prussiens et les Français, à Waldalgesheim. Les Français ont laissé beaucoup de monde sur le champ de bataille; ils ont perdu toute leur artillerie. Aujourd'hui, à trois heures du matin, les Prussiens, commandés par le colonel de Ezekely, se sont présentés devant Bingen; ils ont enlevé d'assaut les batteries des Français. Ils ont lancé dans la ville une quantité de boulets rouges, qui ont endommagé plusieurs maisons, et ils s'en sont rendus maîtres après en avoir chassé les Français, qui ont laissé derrière eux leurs bagages et toutes leurs provisions de guerre. Le général Newinger s'est battu en désespéré; il a été fait prisonnier avec 200 Français, et conduit à Coblenz.

De Hanau, le 25 mars. L'armée aux ordres du général Wurmser a ordre de pénétrer en Alsace; il a reçu pour renforts, 10 mille Croates. Il arrive presque tous les jours ici des canons de Magdebourg, qui sont traînés par des chevaux de poste; depuis huit jours, il en est arrivé trente-sept. La garnison Hessoise qui étoit à Giessen, est partie pour se rendre dans les environs de Francfort.

De Mannheim, le 31 mars. Aujourd'hui toutes les postes ont manqué ici, excepté celle de Francfort; c'est une preuve non équivoque que les Prussiens arrivent sur la gauche du Rhin, et que les Autrichiens s'avancent sur la droite. Les Prussiens sont arrivés aujourd'hui à Worms; les Autrichiens occupent tous nos environs; selon toutes les appatences, au premier jour, ils passeront le Rhin. Les Français conviennent qu'ils sont dans l'impossibilité de résister aux nombreuses armées des alliés. Tout annonce qu'ils vont faire leur retraite vers Landau. Tous les environs de Worms, jusqu'à cette ville, occupés par les Français, ont été évacués. Les

troupes du général Custines n'occupent plus que Cassel et Mayence : avant de partir elles ont mis le feu à leurs magasins, à Neuhausen et Frankental : dans le premier endroit, l'incendie a mis en cendres plusieurs maisons des habitans : les magasins de Worms n'ont pas été mis en feu, mais ils ont été renversés : on assure que plusieurs canons ont été jettés dans le Rhin : il est à croire que les Français seront bientôt obligés de quitter l'Allemagne.

FRANCE.

De Vienne, l'Isère. Le district de Vienne a aussi son héroïne. Clémence Alibert, du lieu d'Eyrieu, âgée de 22 ans, d'une figure agréable, se présente, le 20 de ce mois, sous l'habit de garde national, dans l'endroit où la jeunesse de son canton étoit rassemblée pour le recrutement. Citoyens, braves républicains, leur a-t-elle dit, j'applaudis au zèle de la municipalité qui vient de mettre mon amant en état d'arrestation, parce qu'il a eu la faiblesse de faire mine d'émigrer ce canton pour se soustraire à l'enrôlement; je lui ai reproché ce moment d'oubli, excusable, sans doute, par l'amour et l'attachement qu'il m'a voués; rendez-le moi, rendez-le à lui-même, et daignez m'accepter pour le suivre en qualité de volontaire; je réponds de lui. Sa demande est accueillie avec transport; son exemple entraîne, sous les drapeaux de Mars, un grand nombre de jeunes guerriers; on se dispute l'honneur de marcher sur ses traces; tous les citoyens se portent ensuite autour de l'arbre de la liberté, et jurent, avec Clémence Alibert et son amant, de vaincre ou de mourir. On publie le mariage de ce couple heureux; chacun presse la nouvelle amazone dans ses bras; son père, âgé de plus de 93 ans, verse sur elle des larmes de joie et d'admiration. La municipalité se charge des frais de noces, et promet une gratification de 20 sols par jour, tant que la campagne durera, à cette courageuse fille. Procréasse liberté, voilà ton ouvrage! quels prodiges tu enfanteras!

Paris. Le troisième fils d'Égalité, ci-devant comte de Baulois, âgé de 13 ans, a été conduit dimanche 7 avril à 11 heures du matin à l'abbaye. Son père y a été conduit le même jour à 8 heures du soir, sa mère est malade et gardée à vue à Vernon, et n'a pu être trans-

férée. Madame de Bourbon a été conduite à la force le dimanche sur les 7 heures du soir. Des forces ont été chercher M. de Conty, au Plessis-Conty, à 8 lieues de Paris, et l'ont amené très-malade. Les habitans des environs s'étoient mis sous les armes, et vouloient l'empêcher de partir. Mais, sur les représentations que leur résistance feroit tort au ci-devant prince, ils l'ont laissé enlever; il est retenu malade chez lui. On assure que Madame de Bourbon s'est évanouie en entrant à la force, si elle s'est rappelée que sa parente Madame Lamballe y est entrée au mois d'août dernier, et qu'il y a été massacré le 3 septembre, le sentiment d'une pareille terreur, a bien pu lui faire perdre connoissance.

§ Manuel, convalescent, à son ami.

« J'ai vu la mort de près; elle ne m'effrayoit pas. Mourir, ce n'est pas un grand malheur; être mort, ce n'est rien. Quand on a fait du bien on est bien par-tout, tout mon regret étoit de ne pouvoir pas vous donner, à ma dernière heure, l'exemple si utile d'une ame forte et fière. Traîné par des bourreaux ivres, qui ne se disputoient ma tête que pour la rouler, je n'avois pas à boire la ciguë de Socrate. — Pendant que l'aristocratie se flattoit de jeter des pierres jusques dans ma fosse, la superstition, plus barbare encore, ne vouloit que me crêver les yeux, pour me punir d'avoir arraché quelques taies aux hommes. — Il y a 1500 ans que Licurgue en perdit un pour la même cause. Il faudra bien que quelques philosophes courent encore le risque d'être borgnes, avant que tous les aveugles voient clair. La raison aura son martyrologe comme l'erreur. — Je pardonne à mon homicide patrie; et si mon sang n'eût pas déposé contre elle, j'aurois dit le lendemain de mon assassinat à ceux qui pleuroient : *On vous a trompés; je ne suis pas sorti hier.* — Puisse-t-elle du moins, honteuse d'avoir laissé commettre en plein jour un meurtre que la police pouvoit prévoir et détourner, ne jamais oublier ces maximes de Solon, qui assurent le repos et l'honneur de toutes les communes; elles devraient être gravées dans le conseil général de toutes les municipalités :

« *La violence contre un citoyen, est un crime contre l'état.* »

« Quand la force est le partage de quelques-uns, la loi doit être le soutien de tous ».

« Il n'y auroit point d'injustices dans une ville, si tous les citoyens en étoient aussi révoltés que ceux qui les éprouvent ».

« Je dois des remerciemens à quelques magistrats ; mais j'en dois plus à ma sœur. Une femme me défendit, et des hommes délibéroient encore. — Je vais cacher ma vie, sans cesser de la rendre utile, etc. etc ».

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du lundi 8, au soir.

Une lettre du conseil exécutif annonce que de toutes parts les contre-révolutionnaires de la Loire sont forcés et battus. La garde nationale de Painbœuf s'est sur tout distinguée. On décrète que cette commune a bien mérité de la patrie.

La section du bon-conseil demande qu'on fasse un examen sévère de la conspiration de Darnourier, et annonce que ses complices sont assis dans la convention ; elle nomme positivement Brissot, Gensonné, Buzot, Vergniaud, Guadet, et *cætera*. Cette dénonciation est très-mal accueillie, cependant l'orateur continue ; les pétitionnaires même sont admis aux honneurs de la séance.

Un membre dit : on dénonce toujours des membres de la convention ; je demande que tous ceux qui ont des faits à dénoncer les déposent au comité, qu'on poursuive les coupables, qu'on punisse les calomniateurs ; mais on passe à l'ordre du jour.

Plusieurs autres pétitions sont entendues. On accorde à la section des Gravilliers de lever un nouveau bataillon.

Séance du mardi 9 avril.

La correspondance des départemens de la Charente, de la Vendée, et des deux Sèvres, annonce que les contre-révolutionnaires sont

cernés de toutes parts, leur crainte est qu'ils ne s'échappent en se rembarquant.

Les commissaires envoyés dans les départemens, en leur absence les corps administratifs, s'occuperont sans délai de tous les moyens nécessaires pour faire rejoindre les volontaires et soldats qui ont quitté leurs drapeaux.

Une lettre des administrateurs du Havre réclame les plus prompts secours ; ils n'ont pas de subsistances pour plus de 15 jours.

Les administrateurs du Morbihan rendent compte des mesures qu'ils ont prises pour préserver le port de Brest de l'incendie dont il étoit menacé par les contre-révolutionnaires.

La citoyenne Bourbon Orléans prévenue qu'elle n'a que deux heures pour se rendre à Marseille, représente qu'elle n'a absolument de tort que de porter son nom, et prie qu'on ait égard pour une infortunée dont la santé est dans le plus mauvais état. On passe à l'ordre du jour.

Le comité des finances fait rendre un décret par lequel on résilie pour le premier mai prochain, le bail des messageries. On ordonne l'estimation de tout ce qui sert à l'exploitation des messageries. Le montant de cette estimation sera payé comptant. La convention prononcera sur les indemnités à accorder aux fermiers et sous-fermiers.

A compter du 1^{er} mars, les postes aux lettres, les messageries et la poste aux chevaux, seront réunis sous une seule et même administration.

On décrète plusieurs articles sur le partage des biens communaux, les communes ne pourront y procéder qu'après avoir justifié de l'acquit de leurs dettes. Les propriétaires non-habitans ne pourront avoir droit au partage, et l'on ne pourra pas partager dans deux communes.

Le comité de salut public fait décréter qu'il y aura près de chaque armée 3 représentans de la république, qui sont investis de pouvoirs illimités, dont les mandats seront acquittés sur-le-champ par la trésorerie nationale. Ils pourront envoyer devant le tribunal révolutionnaire les généraux, officiers, et toutes personnes qui trahiront les intérêts de l'état.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.